

Communiqué de presse - Bobigny, le 15 mars 2020

COVID 19 : le Département de la Seine-Saint-Denis mobilise ses crèches pour les personnels soignants

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie mondiale de Coronavirus – Covid 19, et suite à la parution d'une circulaire gouvernementale, le Département de la Seine-Saint-Denis prend des dispositions pour accueillir les enfants des personnels soignants afin de permettre à ces derniers d'assurer leurs missions en temps de crise. Le Département de la Seine-Saint-Denis, fort de son réseau de crèches, dont il assure directement la gestion, concourt ainsi à l'effort national contre le Covid 19.

Outre les mesures qu'il prend afin de maintenir une continuité du service public pour les habitant-e-s, le Département de la Seine-Saint-Denis est mis à contribution pour accueillir les enfants des femmes et des hommes qui assurent des missions essentielles à la lutte contre le Covid 19.

Pour mémoire, la liste des professions concernées par cet accueil, définie par les autorités sanitaires, est actuellement la suivante :

- Services de l'Etat central et déconcentré : personnels des ARS, des préfectures et du Ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie.
- Professionnel.le.s de santé libéraux : médecins, sages-femmes, infirmier.e.s, ambulancier.e.s, pharmacien.ne.s, biologistes
- Tous les personnels des établissements de santé, et notamment ceux de l'AP-HP
- Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants : EPHAD et EHPA, établissements pour personnes handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du corona virus, établissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts.

C'est ainsi que les services du Département ont dressé ce week-end une liste des établissements qui sont en capacité d'accueillir ces enfants. Dans ces crèches, dès lundi les personnels cités ci-dessus pourront déposer leurs enfants sur présentation d'une attestation professionnelle, en attendant la mise en place dès mardi d'un formulaire d'inscription. Ces

modalités d'accueil pourront être redéfinies à partir de mardi pour assurer l'efficacité maximale du dispositif, en coordination avec les autorités sanitaires et préfectorales.

CRECHES	adresse
AUBERVILLIERS B & Mazoyer	18 rue Bernard et Mazoyer
AUBERVILLIERS Buisson	18 rue du Buisson
AUBERVILLIERS Pont Blanc	91 rue Tillon
BAGNOLET Anatole France	76 rue Anatole France
BAGNOLET Girardot	40 rue Girardot
BOBIGNY La Bergère	avenue Paul Vaillant Couturier, parc de
BONDY De Lattre de Tassigny	8bis avenue du Maréchal De Lattre de
BONDY J. Korczak	5 Rue Etienne Dolet
BONDY Léon Blum	20 avenue Léon Blum
BONDY Lucie Aubrac	20 rue Lucie Aubrac
DRANCY A. Césaire	18 rue Marc Seguin
DRANCY Anatole France	6 rue Anatole France
DRANCY Division Leclerc	19 avenue de la Division Leclerc
DRANCY G. Roulaud	110 Rue Roger Salengro
DRANCY Saint Stenay	100 rue Saint-Stenay
EPINAY les Presles	17 rue de la Justice
ILE ST DENIS Moulin	14 Quai du Moulin
MONTREUIL Henri Wallon	9, rue Henri Wallon
MONTREUIL Voltaire	5 rue Paul Eluard
NOISY Quatremaire	10, boulevard Michelet
PANTIN A. Fratellini	11 rue Gabrielle Josserand
ROMAINVILLE H.Barbusse	67, rue Henri Barbusse
ROMAINVILLE Maryse Bastié	11, rue des Fontaines
ROSNY Les Marnaudes	56 rue Philibert Hoffman
ST DENIS Hautes Noëlles	63, route de la Courneuve
STAINS A. Briand	26, rue Aristide Briand

Enfin, le Président du Département Stéphane Troussel a écrit hier aux Ministres de la Santé et au Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance pour que les personnels des établissements d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance, qui sont mobilisés, bénéficient du même dispositif que les personnels de santé, pour que nous puissions assurer aux enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance le meilleur accompagnement.

« Le Département de la Seine-Saint-Denis prend toute sa part à l'effort national contre le Covid 19. Non seulement nous continuons d'assurer le cœur de nos missions pour poursuivre la protection des plus fragiles, mais en plus nous mettons à disposition nos crèches avec des professionnel.le.s expérimenté.e.s pour permettre aux personnels soignants de pouvoir continuer à exercer en temps de crise. C'est la force du service public en temps de crise. »
Stéphane Troussel, Président du Département de la Seine-Saint-Denis.

Contact presse

Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu – glarrieu@seinesaintdenis.fr – 06 35 84 13 82